



0 157/MJS/AGETIPE/DG/PRMP/2023

Conakry, le 9 MAI 2023

LE MINISTRE**AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET***Intitulé Sommaire des prestations*

1. Dans le cadre du Programme d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes, l'Agence Guinéenne d'Exécution des Travaux d'Intérêts Publics pour l'Emploi (AGETIPE) à travers le Ministère de la Jeunesse et des Sports a obtenu des fonds exercice 2023 et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif aux recrutements des cabinets pour la réalisation des missions d'études, Contrôle et supervision des travaux de Sécurisation, de Construction des latrines et d'adduction d'eau dans les milieux scolaires (Primaire et secondaire) dans les Régions de Kankan, Mamou, Labé, Kindia et Boké en quatre (04) lots distincts :

2. A cet effet l'Agence Guinéenne d'Exécution des Travaux d'Intérêts Publics pour l'Emploi (AGETIPE) en sa qualité de Maître d'œuvre délégué, recrute des Bureaux externes pour les projets cités plus haut

3. Composant du projet :

N°	Région Administrative	Commune	Ecoles retenues	
			Noms	Périmètre (ml)
LOT 1	KANKAN	Kankan	EP Sabadou Baranama I	400
			EP Sabadou Baranama II	400
			EP Energie	230
			EP Dar es Salam	277,07
		Kérouané	EP Soundiata KEITA	790,7
			Collège Almamy Samory TOURE	805
		Mandiana	Lycée Pathé DIALLO	606
EP Baga Ken BAYO	413			
LOT 2	Mamou	Pita	EP Salloubhé	300
			EP Missira	242
			EP Pita, Réhabilitation et équipement sanitaire	300
		Dalaba	EP Hollandhè	400
			Collège du Centre	559,28
		Mamou	Complexe Scolaire Mongole	600
EP Telico	350			
LOT 3	Labé	Tougué	EP Tougué I	443,32
			EP Tougué II	410,9

LOT 4	Mali	EP Mali I	420	
		EP Mali II	362	
		Collège Mali	721	
		Labé	EP Bournété	472
			EP Malea I	233
		Kindia	Télimélé	Complexe Primaire Collège Dara
	EP Barkère			179
	Forécariah		EP Madinagbé	544,25
			EP Dakhagbé	275,05
			EP Forécariah-Centre	400
			EP Forécariah II	400
	Dubréka		Collège Dubréka-centre	370
			EP Nèguéyah	612
	BOKE	Boffa	EP Primaire de Tougnifily	484
			Collège de Tougnifily	390
EP Primaire Yogoyah			612	

4. Les prestations se feront en deux étapes :

Etape 1 : La préparation et les réunions d'échanges comprenant la visite des sites et les concertations entre partenaires et l'élaboration des études d'avant-projet sommaire (A PS), d'avant-projet détaillé (APD) et les dossiers d'appel d'offres (DAO).

Etape 2 : Le Contrôle et la supervision des Travaux.

La mission du Bureau d'études consiste à effectuer au compte du projet des études techniques comprenant :

5. Les études d'avant-projet sommaire :

Le consultant transmettra en version papier et numérique le rapport de l'APS comprenant :

Un rapport synthétique des différentes options techniques et des actions d'encadrement des bénéficiaires proposées contenant :

- Données générales relatives au projet :
 - Les résultats des études de base (topographique...);
 - Les Données sur le milieu physique ;
- Données spécifiques relatives aux projets :
 - La description de la situation existante
 - La description sommaire des variantes techniques proposées
 - Un dimensionnement des fosses septiques à réaliser,
 - Les estimations provisoires des coûts prévisionnels des différentes variantes et ainsi que leurs délais prévisionnels d'exécution.

6. Etudes d'avant-projet détaillé (après approbation écrite de l'APS par l'AGETIPE) :

Une fois le dossier APS approuvé par le Département des Infrastructures et de la Promotion de l'Emploi, le Bureau d'Etudes mènera les études techniques d'avant-projet détaillé selon la démarche qui lui convient. Ces études doivent être complètes et suffisamment détaillées pour permettre une compréhension et une exécution correcte par l'entreprise, et ce sans aucun besoin pour elle de reprise, de complément ou variante d'aucune sorte.

Le Bureau d'Etude procédera aux études techniques détaillées de base si nécessaire (étude topographique, géotechnique), puis élaborera le dossier technique (dimensionnement, plans et avant métré des travaux).

Les Etudes d'avant-projet détaillé comprennent :

a. Etudes topographiques :

Les levés topographiques seront effectués à l'échelle du 1/500.
Ils concerneront :

- Implantation de chaque ouvrage ;
- Les côtes des plans ;
- Les plans de synthèse des travaux ;

b. Etudes géotechniques :

Les études géotechniques consistent à décrire la nature du sol afin de déterminer la profondeur d'ancrage des ouvrages.

c. Conception des tracés et dimensionnement

Le Consultant donnera les notes détaillées sur la conception technique, les notes de calcul et le Devis descriptif.

d. Elaboration des plans

Le Consultant devra établir :

- Les plans de situation ;
- Les plans d'implantation (si nécessaire) ;
- Les plans d'exécution, les coupes, les détails et différentes façades ;
- Les plans de toiture ;
- Les plans d'assainissement et de plomberie.
- Les plans détaillés des ouvrages avec toutes les coupes requises y compris les plans de coffrage et de ferrailage avec les notes de calcul de structure

e. Estimation du coût et du délai des travaux

Le Consultant devra établir pour les différents sites :

- Les métrés détaillés des travaux ;
- Une estimation détaillée du coût des ouvrages ;
- Un planning d'exécution des travaux.

Le Rapport d'Avant-Projet Détaillé devrait comprendre :

Le consultant transmettra en version papier et numérique le rapport d'Avant-Projet Détaillé comprenant les éléments suivants :

- Les données topographiques (bornes, listings des relevés), si nécessaire ;
- Les indications de matériaux de construction et leurs spécifications ;
- Les normes de conception ;
- Les notes de calcul ;
- Le Devis descriptif ;
- Les calculs d'avant métré de quantités ;
- Les plans.

Dossier estimatif : Il présentera un cadre de devis estimatif complété, accompagné d'un bordereau de prix unitaires avec définition des prix.

7. Etape 2 : Le Contrôle et la supervision des Travaux.

Il s'agit du suivi et du contrôle des travaux de Sécurisation ; de Construction des latrines et d'adduction d'eau des milieux scolaires (Primaire et secondaire) dans les Régions de Kankan, Mamou, Labé, Kindia et Boké, conformément aux clauses du Contrat, liant les entreprises au maître d'ouvrage.

Le consultant assurera la supervision des travaux sur le plan technique et assistera l'administration dans l'élaboration et le contrôle des dossiers généraux.

À cet effet, il assurera les tâches suivantes :

Vérification des plans d'exécution et de fabrication demandée aux entreprises ;

Suivi de chantier pour le contrôle qualitatif et quantitatif de l'ouvrage et la conformité des :

- Travaux aux plans et spécifications,
- Participation aux réunions de chantier
- Contrôle du calendrier d'exécution des travaux
- Élaboration des documents graphiques et écrits pour complément et/ou modification des ouvrages en cours de réalisation.

Assistance à l'administration pour la vérification des décomptes provisoires et du décompte final qui seront validé par l'Administration du Contrôle des Grands Projet (ACGP).

- Réceptions provisoires et définitives
- Le consultant établira les situations mensuelles et rapports mensuels sur l'avancement

8. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

Les résultats attendus sont constitués de livrables que le consultant doit fournir pour chaque étape de la prestation. Ils sont constitués comme suit :

- Le rapport de l'APS, y compris les plans avec les propositions
- PV de la réunion de présentation de l'APS et d'approbation des services compétents ;
- Le rapport de l'APD, y compris tous les plans.
- PV de la réunion de présentation de l'APD et d'approbation des services compétents ;
- Les spécifications techniques en intégrant la méthodologie HIMO et l'approche chantier-école.

9. ETENTEDUE DES SERVICES

Les opérations concernent la réalisation des études pour les travaux dans les Régions de Kankan, Mamou, Labé, Kindia et Boké.

La durée des prestations des études est fixée à 45 jours.

10. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte :

Les candidats intéressés sont invités à manifester leurs intérêts pour les prestations de services ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment référencées concernant des marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de l'effectif du personnel par catégorie professionnelle).

Ces critères doivent être certifiés par la fourniture d'attestations dûment signées par le Maître d'ouvrage du projet.

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Une liste des candidats qui ne saurait être inférieur à six (6), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du Dossier de Demande de Propositions (DP) qui leurs seront remis pour la réalisation des services requis. Au bout de ce processus, un soumissionnaire sera retenu selon **la méthode de sélection fondée sur la Qualité Technique des Consultants (QTC)**.

La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des dispositions des articles, 33 à 35 du code des marchés publics.

11. Les candidats seront évalués selon les critères suivants :

- a. Expérience du Cabinet en matière des missions d'études prioritaires ;
- b. Conformité du plan de travail et de la méthode proposée ;
- c. Qualification et compétences du personnel clé pour la mission ;
- d. Les moyens linguistiques ;

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès des adresses ci-après : de la PRMP de L'Agence Guinéenne d'Exécution des Travaux d'Intérêts Publics pour l'Emploi (AGETIPE) sise à Almamy/ commune de Conakry/République de Guinée Tél : (+224) 662 32 73 52/622 91 29 20/e-mail : syllasemoha@gmail.com

Département Infrastructure de l'AGETIPE. Tél : 624 00 60 63/ 622 58 88 43

Les plis des soumissionnaires seront reçus dans les locaux de l'AGETIPE ouverts à cet effet, tous les jours ouvrables du lundi au vendredi de 10 heures à 13 heures.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à la Direction Générale de l'Agence Guinéenne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (AGETIPE). sise à Almamy/ commune de Kaloum Conakry/République de Guinée. Immeuble AGETIPE, 1^{er} Etage au plus tard le 20...../...06.../2023

L'ouverture des plis aura lieu le même jour et au même lieu à 11 h 00 en présence des candidats qui désirent assister.


Lansana Béa DIALLO